

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, TENUE LE MARDI NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE À DIX-NEUF HEURES, À LA SALLE 340 DE L'HÔTEL DE VILLE.

SONT PRÉSENTS : MESDAMES VICKY LEBRUN ET CYNTHIA GUAY. MESSIEURS MICHEL BOILY, OLIVIER BOILY, MICHEL GAGNON, SIMON GOSELIN, OLIVIER MAILLY-LÉVESQUE, ET SYLVAIN VERREAULT.

MONSIEUR OLIVIER BOILY AGIT COMME PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET MADAME CYNTHIA GUAY AGIT COMME SECRÉTAIRE.

U09-0124-01

OBJET : PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Olivier Boily agit comme président d'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

U09-0124-02

OBJET : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté, comme présenté.

U09-0124-03

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2023 sera présenté à la prochaine réunion régulière du 23 janvier 2024.

U09-0124-04

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

Aucun, le suivi des dossiers de 2023 sera effectué à la prochaine réunion régulière du 23 janvier 2024.

U09-0124-05

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun dossier.

U09-0124-06

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

U09-0124-06.1

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
UR2023-00068- 1229, RUE LÉONIDE-CLAVEAU (MONSIEUR
MICHEL LECLERC) - NON-RESPECT DE LA MARGE LATÉRALE
GAUCHE CONCERNANT L'AVANT-TOIT DE L'ABRI ATTACHÉ AU
GARAGE ATTENANT À LA RÉSIDENCE

Madame Cynthia Guay présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1229, rue Léonide-Claveau. La demande consiste à régulariser le non-respect de la marge latérale de l'avant-toit du garage attenant.

U09-0124-06.1 (suite)

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
UR2023-00068- 1229, RUE LÉONIDE-CLAVEAU (MONSIEUR
MICHEL LECLERC) – NON-RESPECT DE LA MARGE LATÉRALE
GAUCHE CONCERNANT L'AVANT-TOIT DE L'ABRI ATTACHÉ AU
GARAGE ATTENANT À LA RÉSIDENCE

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES,
À L'EFFET QUE :

- Une demande de dérogation a été adressée à nos bureaux par le propriétaire;
- Le règlement actuellement en vigueur exige une marge latérale d'un mètre pour un avant-toit;
- Le permis pour la construction du garage attenant a été délivré (n° 2023-00947);
- La construction de la résidence est présentement en cours;
- L'avant-toit n'était pas indiqué sur le plan d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, puisque celui-ci implante uniquement les murs ou poteaux;
- L'avant-toit était présent sur le plan de construction déposé pour l'obtention du permis;
- L'avant-toit, pour ce projet, est plus large qu'à l'habitude;
- Aucune porte ni fenêtre ne donne sur la propriété voisine;
- Cet avant-toit est uniquement pour entreposer les bacs à ordures, de recyclage et compostage;
- L'eau de pluie ou la neige tombera sur le terrain du demandeur, exigence du Code civil du Québec;
- Le pourcentage de dérogation est de 93 %.

*POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*

QU'étant donné la complexité des faits de ce dossier, le comité consultatif d'urbanisme n'émet aucune recommandation. Il laisse le soin au conseil municipal de prendre la décision sur la présente demande de dérogation mineure.

U09-0124-07

OBJET : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE

Aucun dossier

U09-0124-08

OBJET : PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Aucun dossier.

U09-0124-09

OBJET : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aucun dossier.

U09-0124-10

OBJET : USAGES CONDITIONNELS

Aucun dossier.

U09-0124-11

OBJET : AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier

U09-0124-12

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOILY
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'assemblée soit et est levée à 8 h 03.

Cynthia Guay,
Secrétaire de l'assemblée